

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: Alkalinity Minus

• Code du produit: 6185201PAG

• UFI: DFKR-M0DR-E00P-X19U

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### • Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

Allemagne:

CF Group Deutschland GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail [info@waterman-pool.com](mailto:info@waterman-pool.com)

Suisse:

CF Pool &amp; Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

[www.chemoform.com](http://www.chemoform.com)

##### • Service chargé des renseignements: [datenblatt@chemoform.com](mailto:datenblatt@chemoform.com)

##### • 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse. Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### • Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

##### • Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### • Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

##### • Mention d'avertissement Danger

##### • Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide chlorhydrique

##### • Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### • Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

(suite de la page 1)

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### • Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0	acide chlorhydrique	≥ 10 – < 25%
EINECS: 231-595-7	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT	
Numéro index: 017-002-00-2	SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119484862-27-XXXX	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### • 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### • 5.1 Moyens d'extinction

##### • Moyens d'extinction:

Eau  
Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: revêtement intérieur en verre.  
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'acier.  
Prévoir des sols résistant aux acides.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
  - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
  - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
  - Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
  - 7647-01-0 acide chlorhydrique ( $\geq 10 - < 25\%$ )**
  - VLEP (France) Valeur momentanée: 7,6 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm
  - VME (Suisse) Valeur momentanée: 6 mg/m<sup>3</sup>, 4 ppm  
Valeur à long terme: 3 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm  
SSc;
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:  
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.  
Filtre provisoire:

(suite page 4)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

### Nom du produit: Alkalinity Minus

(suite de la page 3)

Filtre E-P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc  
Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc chloroprène  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Gants en PVC

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir  
Gants en tissu épais

- Protection des yeux/du visage

Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides  
Bottes

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### • Indications générales

• État physique	Liquide
• Couleur:	Incolore
• Odeur:	Piquante
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	-50 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	109 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH	Non déterminé.
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0,25 log POW
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa

(suite page 5)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

(suite de la page 4)

- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,098 g/cm<sup>3</sup>
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
  
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- Forme: Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Teneur en substances solides: 0,0 %
- **Changement d'état**
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
  
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.
- Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).  
Réaction exothermique.  
Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Gaz hydrochlorique (HCl)  
Hydrogène

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- **7647-01-0 acide chlorhydrique**  
Dermique LD50 > 5.000 mg/kg (lapin)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 6)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

(suite de la page 5)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
  - 7647-01-0 acide chlorhydrique**
  - EC50 0,78 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
  - 0,49 mg/l (daphnia)
  - LC50 7,45 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
  - Indications générales:
 

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
  - **ADR, IMDG, IATA** UN1789
  - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
  - **ADR** 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE solution
  - **IMDG, IATA** HYDROCHLORIC ACID solution
  - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
  - **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 8 Matières corrosives.
  - **Étiquette** 8
  - **14.4 Groupe d'emballage**
  - **ADR, IMDG, IATA** II
  - **14.5 Dangers pour l'environnement**
  - **Marine Pollutant:** Non

(suite page 7)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

(suite de la page 6)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80
- No EMS: F-A,S-B
- Segregation groups (SGG1) Acids
- Stowage Category E
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:**

- ADR
- Quantités exceptées (EQ): E2
- Quantités limitées (LQ): 1L
- Quantités exceptées (EQ): Code: E2  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels E

- IMDG
- Limited quantities (LQ): 1L
- Excepted quantities (EQ): Code: E2  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE SOLUTION, 8, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.  
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Acronymes et abréviations:**  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

(suite page 8)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.01.2023

**Nom du produit: Alkalinity Minus**

(suite de la page 7)

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

CHF